



Notes pour une allocution de la présidente de l'ACFA, madame Sheila Risbud

Au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
Dans le cadre de son étude sur les mesures du gouvernement pour protéger et promouvoir le
français au Québec et au Canada

13 avril 2021
SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Bonjour !

Je vous remercie de l'invitation de pouvoir témoigner devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Sheila Risbud et je suis la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Fondée en 1926, l'ACFA représente aujourd'hui 268 000 Albertaines et Albertains d'expression française, une population qui a crû de plus de 50 % entre 1991 et 2016.

Pour aborder la question des mesures du gouvernement fédéral pour protéger et promouvoir le français au Canada, et plus particulièrement chez-nous en Alberta, j'aimerais m'attarder à la situation du Campus Saint-Jean, la seule institution postsecondaire de langue française en Alberta et à l'ouest du Manitoba.

Fondée en 1908 par les pères Oblats, l'institution est devenue une faculté de l'Université de l'Alberta en 1977, à la suite d'une entente conclue en 1976 entre l'Université de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta, le gouvernement fédéral et les pères Oblats. Le rôle des pères Oblats dans cette entente est maintenant délégué à l'ACFA.

Le Campus Saint-Jean est essentiel à la vitalité de la francophonie en Alberta et dans l'Ouest canadien, plus généralement.

Au cours des dernières années, la communauté d'expression française de l'Alberta a connu l'une des plus importantes croissances au pays. Cette croissance crée une augmentation de la demande de services en français dans divers domaines, mais surtout en éducation. Par exemple, au cours des 20 dernières années, les inscriptions dans les écoles francophones et les écoles d'immersion française en Alberta ont doublé.

L'Alberta fait donc face à un important besoin de main d'œuvre qualifiée et à une pénurie d'enseignants et d'autres professionnels en éducation, parlant français. Il est aussi important de rappeler que ces enseignants et ces professionnels sont nécessaires pour offrir l'éducation en français garantie par l'article 23 de la *Charte*.

Le Campus Saint-Jean joue donc un rôle fondamental. Pour ce faire, il accueille plus de 900 étudiants par année, soit une augmentation de plus de 40 % depuis 2014 et ce, malgré deux augmentations de la moyenne scolaire requise pour y être admis.

Cependant, le Campus Saint-Jean souffre d'un grave déficit financier opérationnel et structurel qui nuit à sa capacité de satisfaire cette demande.

Pour ce qui est du sous-financement opérationnel, le Campus Saint-Jean ne reçoit des subventions provinciales que pour 70 % de ses étudiants à temps plein. En Alberta, les facultés se voient imposer des quotas d'inscription et reçoivent du financement en vertu du Campus Alberta Grant en fonction de ces quotas. Or, pour le Campus Saint-Jean, les inscriptions - et la demande - dépassent largement le quota accordé.

Alors que pour les autres facultés, le quota permet un certain contingentement et que les étudiants peuvent toujours s'inscrire dans une autre université, pour le Campus Saint-Jean, la

situation est complètement différente ; il n'existe pas une autre alternative - en français - en Alberta. Ainsi, refuser des inscriptions est contraire au mandat du Campus Saint-Jean d'assurer la vitalité de la communauté francophone et vise donc l'assimilation et l'affaiblissement du fait français en Alberta.

L'an dernier, le gouvernement de l'Alberta a aussi ajouté de nouvelles réductions budgétaires, de l'ordre de 13,3%. Ceci a obligé le Campus Saint-Jean à réduire son offre de cours de près de 20% et à l'ACFA à lancer la campagne de mobilisation Sauvons Saint-Jean ainsi qu'un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Alberta et l'Université de l'Alberta. Je tiens aussi à mentionner que des coupures supplémentaires sont à prévoir pour la nouvelle année financière et que des inquiétudes subsistent toujours dans la communauté francophone quant à l'initiative de restructuration entreprise par l'Université de l'Alberta afin d'assainir ses dépenses.

De plus, le financement fédéral reçu par le Campus Saint-Jean en vertu du Programme des langues officielles en enseignement (PLOE) n'a pas changé depuis au moins 2009. Ainsi, en dollars réels, ce financement a été progressivement réduit, et ce, malgré l'augmentation de la demande pour les services et l'éducation offerts par le Campus Saint-Jean.

Le Campus Saint-Jean a aussi des besoins criants de rénovations pour maintenir ses infrastructures. Cependant, au cours des dernières années, le gouvernement de l'Alberta a refusé à répétition de répondre à ces besoins et n'a fourni aucune contribution provinciale équivalente aux fonds fédéraux offerts. La plus récente impasse est un projet d'infrastructure de 8 millions de dollars, qui a été approuvé par le gouvernement fédéral mais qui est présentement en suspens, car le gouvernement provincial ne fournit pas sa contribution au projet.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris plusieurs engagements, que ce soit dans le Plan d'action sur les langues officielles 2018-2023, les lettres de mandat à la ministre Joly ou le récent document de réforme linguistique. Ces engagements, bien que fort appréciés, ne concordent toutefois pas encore avec des actions concrètes. Et, nous sommes inquiets que ces actions pourraient arriver trop tard.

Ainsi, des investissements pour les institutions postsecondaires de langue française, et particulièrement pour le Campus Saint-Jean, sont nécessaires maintenant pour maintenir et développer un réseau d'institutions qui protège et appuie le français au pays, renforce la vitalité de nos communautés et accroît le bilinguisme chez les Canadiens.

Au cours de la dernière année, l'ACFA a proposé diverses solutions au gouvernement fédéral pour « sauver Saint-Jean », dont :

- une contribution complémentaire au Campus Saint-Jean, dans le cadre du financement du Programme des langues officielles en enseignement (PLOE) ;
- la création d'un Fonds de l'éducation postsecondaire de langue française de l'Ouest ;
- et, la révision à la hausse du financement du PLOE accordé aux institutions postsecondaires de langue française ainsi que son indexation.

Bien que l'éducation soit une compétence provinciale, l'ACFA croit aussi que le gouvernement fédéral devrait utiliser son pouvoir de dépenser pour protéger les minorités linguistiques et

ainsi protéger le français au pays. Notamment, le gouvernement du Canada pourrait faire des exceptions pour le financement d'initiatives dans le domaine de l'éducation postsecondaire sans que ces fonds ne soient accompagnés de clause conditionnelle de *matching*. Le cadre paralysant créé par la clause de *matching* freine la prise de mesures positives envers notre communauté. Ce type de clauses devrait donc être éliminé ou, au minimum, prévoir plus de flexibilité et de discrétion pour le gouvernement du Canada.

En conclusion, il y a un besoin urgent pour des actions concrètes. Le Campus Saint-Jean ne peut pas attendre après la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, qui tarde à aboutir, ou la sortie du prochain plan d'action sur les langues officielles, prévu en 2023.

L'ACFA espère que des mesures concrètes seront prévues dans le prochain budget fédéral, qui sera rendu public lundi prochain, et compte sur l'appui des membres de ce comité.

Je vous remercie de votre attention.